

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENTS IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

First Phosphate Corp. (la « société » ou « First Phosphate »)
1055 West Georgia Street
500 Royal Centre, P.O. Box 11117
Vancouver, Colombie-Britannique
V6E 4N7

Rubrique 2 Date du changement important

9 mars 2023.

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué de presse a été publié et diffusé par Newsfile Corp. le 24 février 2023, et une copie a été déposée sous le profil de la société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com

Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 9 mars 2023, la société a annoncé qu'elle avait obtenu les premiers résultats de forage de sa propriété Bègin-Lamarche située dans la région de Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada.

De plus, la société a annoncé qu'elle avait conclu l'acquisition de 13 demandes minérales supplémentaires dans le bloc de claims de Bègin-Lamarche représentant environ 612 ha. dans la région de Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, pour un montant de 25 000 \$ à régler par l'émission de 27 173 actions ordinaires de la société (les « actions ») à un prix nominal de 0,92 \$ par action. La société détient désormais 2 778 claims libres de redevances couvrant une superficie de 1 531 km² dans la région de Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

5.1: Description complète des changements importants

Voir le communiqué de presse joint à l'annexe « A ».

5.2 : Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 de la Norme canadienne 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Aucun renseignement n'a été omis au motif qu'il s'agit d'information confidentielle.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce changement important, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Bennett Kurtz
Chef des finances, directeur administratif et administrateur
T : 416-200-0657

Courriel : bennett@firstphosphate.com

Rubrique 9 Date de la declaration

9 mars 2023.

ANNEXE « A »

(Voir ci-joint)

First Phosphate intersecte plusieurs couches de phosphate de haute teneur sur sa propriété de Bégin-Lamarche à Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada.

Saguenay, Québec -- (Newsfile Corp. - 9 mars 2023) - First Phosphate Corp. (CSE:PHOS) (FSE: KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer qu'elle a obtenu les premiers résultats de forage de sa propriété Bégin-Lamarche située dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, Canada.

Faits saillants:

- Quatre couches de phosphate de qualité supérieure avec des teneurs de 7,8% à 10,6% P₂O₅ (phosphate).
- La deuxième couche a une épaisseur allant jusqu'à 83 mètres.
- Présence d'apatite importante dans les trous de forage le long de la deuxième couche.
- La deuxième couche suit une direction sur une longueur de 500 mètres.
- La tendance magnétique se poursuit sur 1 kilomètre vers le sud-est.

« Ces premiers résultats de forage confirment nos précédentes découvertes de haute teneur en surface et sont parmi les résultats de forage de la plus haute teneur jamais établis dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec », a commenté Peter Kent, président de First Phosphate. « De plus, la propriété de Bégin-Lamarche est idéalement située à proximité des infrastructures régionales existantes et est située à seulement 75 km du port en eau profonde de Saguenay. »

Tableau 1 - Résultats des analyses

Trou	De (m)	A (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Couche
BL-23-01	5,9	29,6	23,8	10,6	5,2	1
	131,9	215,4	83,5	7,8	4,2	2
BL-23-02	16,6	29,6	13,1	9,9	6,5	3
	143,8	201,0	57,3	8,4	3,4	4

¹ La longueur est mesurée sur toute la longueur du trou. La largeur réelle est estimée à 60-80% de la longueur de la carotte.

La minéralisation se trouve dans la péridotite nelsonite qui contient en moyenne 15 à 20% d'apatite. Le trou BL-23-01 a été foré vers le sud-est et le trou BL-23-02 a été foré vers le nord-ouest à partir du même emplacement. Les paramètres du trou sont répertoriés dans le Tableau 2. Ces 2 trous ont intersecté quatre couches contenant du phosphate où l'apatite a été identifiée dans les sections de carottes. La couche 1 a commencé dans le socle rocheux et il est possible que cette couche puisse être plus épaisse. Le trou BL-23-02 a été terminé alors qu'il était encore dans la minéralisation et il est possible que la couche 4 puisse également être plus épaisse. Lorsque la logistique de forage le permettra, ce trou sera approfondi.

Tableau 2 - Paramètres des trous de forages

Trou	UTM EST	UTM Nord	Azimut	Pendage	Longueur (m)
BL-23-01	326558	5403369	150	-45	244,5
BL-23-02	326558	5403366	330	-45	201,0

Contrôle et assurance de la qualité (AQ/CQ)

La collecte d'échantillons et les données d'essai du carottage sont surveillées grâce à la mise en œuvre

par la société d'un programme d'assurance qualité - contrôle qualité (QA-QC) conçu selon les meilleures pratiques en exploration minérale du CIM. Les carottes de forage (taille NQ) sont enregistrées et les échantillons sont sélectionnés par les géologues de Laurentia Exploration Inc. et sciés en deux avec une scie diamantée sur le site du projet. La moitié des carottes est conservée sur le site à des fins de référence. Les intervalles d'échantillonnage peuvent varier de 0,5 à 3 mètres de longueur en fonction des observations géologiques. Les échantillons en demi-carottes sont emballés et envoyés par transport terrestre dans des sacs hermétiques en riz à un laboratoire indépendant, Activation Laboratories Ltd., à Ancaster, Ontario (ISO/IEC 17025:2005 avec CAN-P-1579). Les échantillons de carottes sont broyés à une granulométrie inférieure à 2 mm (10 mesh), divisés en quadrillage pour obtenir 250 g et pulvérisés (acier doux) jusqu'à une granulométrie inférieure à 200 mesh. Chaque échantillon est analysé pour une analyse de roche totale (code 4B) pour 10 oxydes majeurs et 7 éléments traces par fusion au lithium métaborate/tétraborate et analyse par ICP-OES. Le laboratoire a ses propres protocoles d'assurance qualité où des blancs et des étalons internes sont insérés alternativement tous les 10 échantillons. Une procédure officielle de chaîne de garde a été adoptée pour assurer la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire.

Clôture de l'acquisition de 13 titres miniers

Suite au communiqué de presse de la société en date du 6 mars 2023, la société est heureuse d'annoncer la clôture de l'acquisition de 13 nouvelles concessions minières dans le bloc de concessions de Bégin-Lamarche, représentant environ 612 hectares dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, pour une contrepartie de 25 000 \$ qui sera réglée par l'émission de 27 173 actions ordinaires de la société (les « **Actions** ») à un prix considéré de 0,92 \$ par action. La société détient maintenant 2 778 concessions sans redevances couvrant une superficie de 1 531 km² dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada.

Personne qualifiée

La divulgation scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué de presse a été examinée et approuvée par Gilles Laverdière, P.Geo. M. Laverdière est géologue et une personne qualifiée selon le Règlement 43-101 sur les **normes de divulgation des projets miniers** ("NI 43-101").

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement minéral entièrement dédiée à l'extraction et à la purification du phosphate pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au phosphate de lithium et de fer (« LFP »). First Phosphate s'engage à produire à un niveau de pureté élevé, selon les normes complètes en matière d'environnement (ESG) et avec une empreinte carbone anticipée faible. First Phosphate prévoit de s'intégrer verticalement, depuis la source de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP d'Amérique du Nord, qui nécessitent un matériau actif de cathode LFP de qualité batterie provenant d'une source d'approvisionnement constante et sécurisée. First Phosphate détient plus de 1 500 km² de claims miniers dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, au Canada, qu'elle développe activement. Les propriétés de First Phosphate se composent de roches phosphateuses rares d'anorthosite ignée qui produisent généralement un matériau de phosphate de haute pureté dépourvu de concentrations élevées d'éléments nocifs.

-30-

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Peter Kent, Président
peter@firstphosphate.com

Tel: +1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs : : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias: media@firstphosphate.com

Site Web: www.FirstPhosphate.com

Suivre First Phosphate sur:

Twitter: <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des déclarations prospectives conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans ce communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que « peut », « devrait », « anticiper », « s'attendre à », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou des expressions similaires à ces termes. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse comprennent des déclarations concernant : l'engagement de la société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG complètes et avec une empreinte carbone réduite ; les plans de la société visant à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; le projet de développement des claims miniers de la société dans la région de Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; la société publiera des résultats supplémentaires des tests dès qu'ils seront disponibles ; et les plans de la société pour poursuivre l'exploration de sa propriété Bégin-Lamarche.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse reposent sur certaines hypothèses et événements futurs prévus, à savoir : la capacité de la société à produire des matériaux de phosphate de haute pureté conformes à toutes les normes ESG avec une empreinte carbone faible ; la capacité de la société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs de batteries LFP en Amérique du Nord ; la capacité de la société à développer ses claims miniers dans la région de Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; la capacité de la société à publier rapidement des résultats supplémentaires d'analyses dès qu'ils seront disponibles ; et la capacité de la société à mettre en œuvre ses plans d'exploration continue sur sa propriété Bégin-Lamarche.

Ces déclarations comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent entraîner des résultats, des performances ou des réalisations réelles sensiblement différents de ceux exprimés ou implicites dans de telles déclarations, notamment mais sans s'y limiter : l'incapacité de la société à produire des matériaux de phosphate de haute pureté conformes à toutes les normes ESG avec une empreinte carbone faible ; l'incapacité de la société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs de batteries LFP en Amérique du Nord ; l'incapacité de la société à développer ses claims miniers dans la région de Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; l'incapacité de la société à publier rapidement des résultats supplémentaires d'analyses dès qu'ils seront disponibles ; et l'incapacité de la société à mettre en œuvre ses plans d'exploration continue sur sa propriété Bégin-Lamarche.

Les lecteurs sont prévenus que la liste précédente n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont en outre avertis de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car il n'y a aucune garantie que les plans, intentions ou attentes sur lesquels elles sont basées se réaliseront. De telles informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer erronées et les résultats réels peuvent différer

sensiblement de ceux anticipés.

Pour visualiser la version source de ce communiqué de presse, veuillez visiter <https://www.newsfilecorp.com/release/157854>.

